

**COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR LA SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS
MIGRANTS**

(2008/C 27/04)

Les coûts moyens annuels ne tiennent pas compte de la réduction de 20 % prévue par l'article 94, paragraphe 2, et l'article 95, paragraphe 2, du règlement (CEE) n° 574/72 du Conseil ⁽¹⁾.

Les coûts moyens *mensuels nets* ont été réduits de 20 %.

COÛTS MOYENS DES PRESTATIONS EN NATURE — 2005 ⁽²⁾

I. Application de l'article 94 du règlement (CEE) n° 574/72

Les montants à rembourser pour les prestations en nature fournies en 2005 aux membres de la famille visés à l'article 19, paragraphe 2, du règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil ⁽³⁾ seront déterminés sur la base des coûts moyens suivants:

	Coûts annuels	Montant mensuel net
Belgique	1 345,80 EUR	89,72 EUR
Estonie (par tête)	3 600,97 EEK	240,06 EEK
— Membres de la famille de travailleurs âgés de moins de 63 ans		
— Titulaires de pensions ou de rentes de moins de 63 ans		
— Membres de la famille de titulaires de pensions ou de rentes âgés de moins de 63 ans		
Grèce	1 113,47 EUR	74,23 EUR
Portugal	968,37 EUR	64,56 EUR
République slovaque (par tête)	9 557,44 SKK	637,16 SKK
— Membres de la famille de travailleurs âgés de moins de 65 ans		
— Titulaires de pensions ou de rentes de moins de 65 ans		
— Membres de la famille de titulaires de pensions ou de rentes âgés de moins de 65 ans		
Suède	14 883,31 SEK	992,22 SEK

II. Application de l'article 95 du règlement (CEE) n° 574/72

Les montants à rembourser concernant les prestations en nature servies en 2005 au titre des articles 28 et 28 bis du règlement (CEE) n° 1408/71 seront déterminés sur la base des coûts moyens suivants (**uniquement par personne** à compter de 2002):

	Coûts annuels	Montant mensuel net
Belgique	4 418,62 EUR	294,57 EUR
Estonie (par tête)	8 740,21 EEK	582,68 EEK
— Membres de la famille de travailleurs de 63 ans et plus		
— Titulaires de pensions ou de rentes âgés de 63 ans et plus		
— Membres de la famille de travailleurs de 63 ans et plus		

⁽¹⁾ JO L 74 du 27.3.1972, p. 1.

⁽²⁾ Coûts moyens 2005:

Espagne, Autriche, Suisse, Liechtenstein, Slovaquie et République tchèque (JO C 55 du 10.3.2007).
Allemagne, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas (JO C 171 du 24.7.2007)

⁽³⁾ JO L 149 du 5.7.1971, p. 2.

	Coûts annuels	Montant mensuel net
Grèce	2 259,85 EUR	150,66 EUR
Portugal	1 748,76 EUR	116,58 EUR
République slovaque (par tête)	29 456,20 SKK	1 963,75 SKK
— Membres de la famille de travailleurs de 65 ans et plus		
— Titulaires de pensions ou de rentes âgés de 65 ans et plus		
— Membres de la famille de travailleurs de 65 ans et plus		
Suède	40 616,29 SEK	2 707,75 SEK

COÛTS MOYENS DES PRESTATIONS EN NATURE — 2006

I. Application de l'article 94 du règlement (CEE) n° 574/72

Les montants à rembourser pour les prestations en nature fournies en 2006 aux membres de la famille visés à l'article 19, paragraphe 2, du règlement (CEE) n° 1408/71 seront déterminés sur la base des coûts moyens suivants:

	Coûts annuels	Montant mensuel net
République slovaque (par tête)	12 345,67 CZK	823,04 CZK
— Membres de la famille de travailleurs âgés de moins de 65 ans		
— Titulaires de pensions ou de rentes de moins de 65 ans		
— Membres de la famille de titulaires de pensions ou de rentes âgés de moins de 65 ans		
Estonie (par tête)	4 030,80 EEK	268,72 EEK
— Membres de la famille de travailleurs âgés de moins de 63 ans		
— Titulaires de pensions ou de rentes de moins de 63 ans		
— Membres de la famille de titulaires de pensions ou de rentes âgés de moins de 63 ans		
Espagne	1 100,92 EUR	73,39 EUR
Lettonie	225,89 LVL	15,06 LVL
Autriche	1 706,33 EUR	113,76 EUR
Slovénie (par tête — par membre de la famille du travailleur)	135 000,07 SIT (563,35 EUR)	9 000,00 SIT (37,56 EUR)
Liechtenstein	3 938,15 CHF	262,54 CHF
Suisse	2 485,62 CHF	165,71 CHF

II. Application de l'article 95 du règlement (CEE) n° 574/72

Les montants à rembourser concernant les prestations en nature servies en 2006 au titre des articles 28 et 28 bis du règlement (CEE) n° 1408/71 seront déterminés sur la base des coûts moyens suivants (**uniquement par personne** à compter de 2002):

	Coûts annuels	Montant mensuel net
République slovaque (par tête)	37 757,45 CZK	2 517,16 CZK
— Membres de la famille de travailleurs de 65 ans et plus		
— Titulaires de pensions ou de rentes âgés de 65 ans et plus		
— Membres de la famille de travailleurs de 65 ans et plus		

	Coûts annuels	Montant mensuel net
Estonie (par tête)	9 998,22 EEK	666,55 EEK
— Membres de la famille de travailleurs de 63 ans et plus		
— Titulaires de pensions ou de rentes âgés de 63 ans et plus		
— Membres de la famille de travailleurs de 63 ans et plus		
Espagne	3 081,00 EUR	205,40 EUR
Lettonie	267,57 LVL	17,84 LVL
Autriche	4 214,30 EUR	280,95 EUR
Slovénie	366 516,10 SIT (1 529,44 EUR)	24 434,41 SIT (101,96 EUR)
Liechtenstein	8 474,61 CHF	564,97 CHF
Suisse	6 577,30 CHF	438,49 CHF